

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Contrat de mixité sociale.

La commune de Biguglia est soumise aux obligations de l'article 55 de la loi SRU depuis la création de la loi. Avec 3% de logements sociaux au sein de ses résidences principales au 1er janvier 2023 pour un objectif de 25%, la dynamique de rattrapage reste encore à parfaire.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS » est venue adapter le dispositif de l'article 55 de la loi SRU, en pérennisant un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux, tout en favorisant une adaptabilité aux territoires.

C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du logement social, que la commune de Biguglia a souhaité conclure un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du Contrat de Mixité Sociale tel que décrit dans le rapport annexé à cette note.

2. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2025 – Application des tarifs indexés pour l'année 2025.

Les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure fixés par l'article L.454-58 du Code des impositions sur les biens et services (CIBS) pour l'année 2024 sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année 2023. Ce taux s'élève à 4,8% pour 2023 (source INSEE).

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'application de l'indexation des tarifs de référence de droit commun pour 2025 comme détaillé dans le rapport annexé à cette note.

3. Adressage communal : dénomination des voies

Afin d'améliorer l'accessibilité des habitations aux services de secours, de médecine d'urgence, de sécurité publique et de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste, des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur le GPS, il a été nécessaire d'identifier clairement les adresses des immeubles.

A l'issue du travail d'adressage, la commune a conservé le nom de 42 de voies.

Cependant des corrections relatives à l'orthographe et au type de voie ont été apportées. L'ensemble des noms a été traduit en langue corse.

Il sera donc proposé au Conseil municipal de valider les noms des voies communales détaillés dans le rapport annexé à cette note.

4. Protocole d'accord transactionnel – Travaux de construction du Centre Culturel – lot 5 : menuiseries bois – Marché 2011-31-05 passé avec la SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS – Règlement du solde du marché

Il s'agit de proposer au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer le projet de protocole d'accord transactionnel annexé à la présente note avec la SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS concluant au versement du solde du marché de travaux pour la construction du centre culturel de Biguglia (lot 5 : menuiseries bois).

5. Spaziu Culturale Carlu Rocchi – Création et modification de tarifs CAFFE DI L'ARTE

Il s'agit de proposer au Conseil municipal des modifications des tarifs appliqués au CAFFE DI L'ARTE. Ces propositions visent à ajuster les tarifs afin de mieux correspondre aux besoins et aux coûts actuels de cette structure. Tarifs qui sont détaillés dans le rapport annexé à cette note.

6. Informations et questions diverses.